

COMITE DES CH. MINS

Domages pour l'explosion de la Place

Jacques Cartier

Le comité s'est réuni, hier, sous la

présidence de M. Jean Préfontaine.

Étaient présents: les échevins

Wilson, Dubuc, Farrell, Robert et

Lévesque.

L'ouverture de la séance sous

l'importante délégation de proprié-

taires s'est présentée pour s'oppor-

ter au passage du chemin de fer

électrique sur la rue Metcalfe.

Le conseil est déjà saisi du rap-

port du comité des chemins à ce

sujet et le comité ne peut qu'or-

donner la suspension des travaux

jusqu'à ce que le conseil en ait

décidé.

Les objections des propriétaires

seront cependant mises devant le

conseil.

A propos des égouts de la rue

Mont-Royal, le comité confiera

avec les municipalités de la Côte

d'Orléans et de la Côte St-Louis

pour que ces égouts soient com-

muns aux diverses municipalités si

elles veulent prendre des arrange-

ments avec la cité.

La compagnie Joyale d'Electricité

demande à poser des poteaux sur

la rue Lincoln pour le service

d'éclairage à lampes incandescentes

à l'usage des résidences privées.

La requête est renvoyée à l'avocat

de la cité.

La compagnie de téléphone Bell

demande à poser des fils souterrains

sur la rue St-Catherine jusqu'à

la rue Victoria.

Le comité recommandera cette

demande au conseil.

La compagnie du gaz réclame des

domages de la cité, relativement

à l'explosion qu'il a eue sur la Place

Jacques-Cartier. Le rapport de

l'assistant-ingénieur dit que la com-

pagnie s'est rendue elle-même com-

pagnie de négligence en se servant

de tuyaux défectueux qui laissent

échapper le gaz. La demande est

renvoyée à l'avocat de la cité.

Un sous-comité est nommé pour

presser le comité des finances de

payer les fonds nécessaires à la con-

struction et à la réparation des trot-

toirs sur la rue Fullum, Dufresne et

Dorchester.

Les commissaires d'expatriation

ont prod. d'un compte de \$800 pour

l'expatriation du tunnel de la rue

Berri.

VILLE ST-HENRI

Le conseil accepte l'offre de MM. Tom-

byll et Léger

Une réunion spéciale du conseil

de St-Henri a eu lieu hier soir.

L'offre de MM. Tombyll et Léger

de construire une manufacture de

meubles dans les limites de la mu-

nicipalité, moyennant une exemp-

tion de taxes pour quinze ans, a été

acceptée.

M. le maire Dagenais annonce

aussi qu'un nouveau règlement pour

accorder un bonus à M. Clendinning

sera immédiatement préparé.

COTE ST-ANTOINE

La question du tramway électrique

Une réunion du comité du tram-

way électrique de cette municipalité

a eu lieu hier soir.

Après discussion sur le genre de

rails qui devraient être posés, M.

Williamson et Ties, ont offert de con-

struire un tramway électrique sur le

boulevard jusqu'au club athlétique.

La demande est renvoyée au conseil

pendant trente ans et l'exemption

de taxes ainsi que le montant de

l'augmentation de taxes des proprié-

taires, ont été acceptés. Le conseil

promet d'enlever la neige de la

voie pendant tout l'hiver.

Le maire soumet enfin une motion

autorisant la compagnie à construi-

re un tramway électrique sur la

municipalité pendant dix ans.

On croit qu'un arrangement sera

fait basé sur cette motion.

ACCIDENT DE CHASSE

Un jeune homme grièvement blessé

On nous apprend que la ville de

Sorel vient d'être jetée dans l'émoi

par un accident des plus pénibles.

Ces jours derniers, Gustave For-

tier, âgé de 16 ans, fils de M. J. J.

O. Fortier, arrivé dernièrement des

Etats-Unis, est allé à Pile à la Pier-

re, avec son oncle, M. Pierre Gué-

rémont, maître du hâvre, et le

jeune beau-frère de ce dernier, M.

Sam Collins, pour y passer quelques

jours.

Néanmoins, les jeunes amis de Col-

lins et Fortier, après chasser d'un

fusil, partirent pour une excursion

de chasse dans l'île.

A un moment donné la charge du

fusil de Fortier, éclata et alla se

porter à la tête de son

ami, qui tomba baigné dans son

sang. Le blessé a été amené le soir

même à la ville dans un état alarm-

ant.

Les docteurs Johnson et Sylvestre

furent aussitôt mandés et don-

nèrent leurs soins empressés au jeun-

e Collins, qui est aujourd'hui beau-

coup mieux.

Nous ne saurions encore prévoir

quel sera le résultat de ce tragique

accident, mais les apparences sont

favorables.

Millen vs la Shelden Company

Les jurés dans la cause de Millen

vs la Shelden Company, ont rendu

hier soir un verdict exonerant de

tout blâme la compagnie défende-

resse.

Accident pénible

Nous apprenons avec regret que

M. Joseph Robert, père de M. Pé-

LE CHOLERA

Le bilan précaution

LONDRES, 18.—Le choléra dimi-

nue tous les jours en Europe: on

n'a plus que quelques cas isolés à

signaler dans les villes où les doc-

tes chiffrèrent par centaines dans

une seule journée. On prend en-

core beaucoup de précautions.

Le correspondant viennois du

Nouvelles signale un accident singulier

résultant de l'adoption de mesures

sanitaires énergiques à Tamevar,

en Hongrie. Les autorités munici-

pales, pour préserver la ville du

choléra, ont donné l'ordre de désin-

fecter le théâtre et les autres édi-

fices publics avec du chlorure de

chaux.

L'opération a été faite avec tant

de zèle que le plancher de la scène

était complètement saturé de chlo-

rure, et qu'à la représentation de

samedi, tous les membres d'une

troupe d'opéra, qui jouaient au

théâtre, ont été rendus malades par

les gaz se dégageant de la scène. La

première chanteuse a été arrêtée

au milieu de son grand air, et elle

a été forcée de quitter le théâtre. Il

a fallu suspendre la représentation.

LE BYCICLE

Cent milles en 6 heures et 10 minutes

TORONTO, 18.—M. Geo. F. Stephen-

son vient de remporter la victoire

sur tous les bicyclistes de l'Améri-

que. Il a parcouru 100 milles en 6

heures et 10 minutes. Le point de

départ était Kingston et le point

d'arrivée Belleville. La course qui

aura lieu samedi, la Colombie An-

gleaise, décidera du titre de cham-

pion.

Il se coupe la gorge

PORT HOPKINS, 18.—Vers huit heures,

dimanche matin, un vieillard du

nom de Joseph Mitchell, âgé de 80

ans, s'est coupé la gorge d'une

ordie. Le docteur Mitchell, était

malade depuis quelque temps et son

état mental était loin d'être

parfait.

Vapeur perdue

HONG-KONG, 18.—Le vapeur Bok-

hara, de la compagnie Peninsular

and Oriental, sur le sort duquel on

avait été inquiet depuis plusieurs

jours, s'est totalement perdu sur un

ban de sable, d'une lieue de long

des Pescadores ou îles des Pécheurs,

appelées par les Chinois Feng-Hao

dans la mer de Chine. Le navire

s'est perdu pendant un de ces ter-

ribles typhons si fréquents dans ces

parages. Les vagues déferlaient

sur le navire, qui ne put de temps

en temps se relever et fut rempli d'eau

et ses feux furent éteints.

Le vapeur après avoir éprouvé de

vives avaries, devint indéchiffrable

et sombra. Le capitaine, les offi-

ciers, une grande partie de l'équi-

page et quelques passagers furent

sauvés, mais le navire, une cin-

quante de personnes seulement ont

échappé au désastre. On croit que

la plupart de ceux qui ont péri sont

des Européens. Le vapeur An-

tonique a été envoyé sur le lieu du

navfrage.

Précipité en bas d'une maison

LOWELL, 18.—Un jeune homme du

nom de William O. Irish, a été vic-

time d'un accident fatal, à la rési-

dence de son père, M. Thomas Irish,

No 13 rue Concord.

Le jeune homme est tombé du toit

de la maison, en voulant aller

à la cuisine. Il a été grièvement

blessé et est resté pendant une

heure sans connaissance.

Après-midi, mais il s'est affaibli gra-

vement et est décédé à l'âge de

vingt ans.

On croit qu'un arrangement sera

fait basé sur cette motion.

Accidents politiques

PITTSBURGH, 18.—Pendant une ma-

nifestation politique, avant-hier

soir, un char Wylie de la onzième

division a renversé le char de M.

O. Fortier, arrivé dernièrement des

Etats-Unis, est allé à Pile à la Pier-

re, avec son oncle, M. Pierre Gué-

rémont, maître du hâvre, et le

jeune beau-frère de ce dernier, M.

Sam Collins, pour y passer quelques

jours.

Néanmoins, les jeunes amis de Col-

lins et Fortier, après chasser d'un

fusil, partirent pour une excursion

de chasse dans l'île.

A un moment donné la charge du

fusil de Fortier, éclata et alla se

porter à la tête de son

ami, qui tomba baigné dans son

sang. Le blessé a été amené le soir

même à la ville dans un état alarm-

ant.

Les docteurs Johnson et Sylvestre

furent aussitôt mandés et don-

nèrent leurs soins empressés au jeun-

e Collins, qui est aujourd'hui beau-

coup mieux.

Nous ne saurions encore prévoir

quel sera le résultat de ce tragique

accident, mais les apparences sont

favorables.

Millen vs la Shelden Company

Les jurés dans la cause de Millen

vs la Shelden Company, ont rendu

hier soir un verdict exonerant de

tout blâme la compagnie défende-

resse.

Accident pénible

Nous apprenons avec regret que

M. Joseph Robert, père de M. Pé-

chevin Robert, a été blessé assés

LE CÉLEBRE CREAM

Son procès à Londres

LONDRES, 18.—Le procès de Tho-

mas Neil Cream a été commencé

hier matin devant le juge Hawkins.

Sir Charles Russell, procureur-général,

l'hon. Bernard Colbridge, M.M. Sut-

ton et Gill sont les avocats de la

couronne et M.M. George Egan et

H. Warburton défendent le prison-

nier.

Le procès excite l'intérêt du pu-

blic à un très haut degré.

L'accusé est entré dans la salle

d'audience et est allé à la boîte des

criminels avec une tranquillité ap-

parente.

L'acte d'accusation lui a été lu;

mais il n'a pas paru ému et il a

répondu non-coupable au meur-

tre de Mathilda Clover, Ellen Shri-

vell.

Sir Charles Russell dit qu'il n'a

pas de preuve directe qui puisse

convaincre l'accusé du meurtre de

la fille Donworth.

Lorsque l'enquête a commencé,

une contradiction nerveuse s'est

faite sur la figure du prisonnier.

Durant le discours de Sir Charles

Russell, Cream a semblé en proie à

un grand agitation.

Le procureur général a commencé

à parler à 1.30 hrs. et n'a terminé

qu'à 3.45 hrs.

La cour a ensuite ajourné à au-

jourd'hui.

Un ouragan aux Bermudes

BERMUDAS, 18.—Un ouragan d'une

violence extrême sévit ici depuis

jeudi dernier. Il pleut à torrents.

L'exportation du foin

OTTAWA, 17.—Aux compagnies des

vapeurs transatlantiques s'occupe

actuellement de l'exportation du

foin en Angleterre. Le Canada,

aussi bien que les provinces mari-

IMPRIMERIE DE J. B. BERTHAUD, Éditeur,
301 et 303, rue Saint-Jacques,
MONTREAL.
Abonnements :
Édition quotidienne... \$2.00 par an.
Édition hebdomadaire... \$1.00 par an.
Édition mensuelle... \$0.50 par an.
Paiement d'avance.
Belle 127, 23, P.
LA PRESSE
MONTREAL, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT
LE 15 OCTOBRE 1892

Lundi	23,975
Mardi	24,008
Mercredi	24,122
Jeudi	24,248
Vendredi	24,261
Samedi	24,261

Total... 145,765

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

15 OCTOBRE 1892

24,294

MONTREAL, 13 OCTOBRE

Un chinois vient d'être arrêté à New-York pour ivresse. C'est le premier cas du genre et comme tel il vaut la peine d'être signalé.

Il est question d'une nouvelle course à cheval en Europe, de Vienne à Rome cette fois; comme dans celle de Vienne à Berlin on n'admettra au concours que des officiers en service actif.

Depuis quelque temps un certain nombre de congrégations interdites se sont peu à peu reconstruites et ont repris possession de leurs établissements en France.

Le gouvernement vient de donner des ordres pour que les décrets de 1880 soient respectés.

Jeudi, 20 courant, une belle folle de soleil, des neiges-dixèmes du diable, va se produire. Ce phénomène, invisible en France, pourra être observé au Canada, aux États-Unis, aux Antilles, dans tous les pays de ce côté de l'Atlantique où l'on est occupé à célébrer le centenaire de Colomb. Partout ailleurs, il sera impossible de le faire, soit parce qu'il fera nuit, soit parce que la lune ne se projettera pas sur le disque du soleil.

Une semblable disposition est excessivement rare.

Plusieurs journaux se demandent si les projets d'augmentation de l'effectif de paix en Allemagne n'auraient pas leur contre-coup en Autriche, et si l'empereur Guillaume ne demanderait pas à son allié de mettre à l'avenir les effectifs autrichiens au niveau ou à peu près de l'effectif allemand.

À Vienne, l'opinion est tout à fait contraire à de nouvelles charges militaires, et surtout à une augmentation du contingent annuel de l'armée permanente. Un tel projet trouverait difficilement une majorité dans les Délégations, et il n'est même pas probable qu'il soit reçu dans les cercles militaires.

Le gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire de M. Foster, secrétaire d'État, a télégraphié à M. Scruggs, ministre américain à Caracas, de reconnaître le général Crespo comme président du Venezuela. La seule condition mise à la reconnaissance du nouvel état de choses est que le gouvernement du général Crespo paraisse solidement établi et soit accepté par la population. On attend à chaque instant à Washington une dépêche du ministre Scruggs annonçant qu'il a fait une visite officielle au général Crespo et à ses ministres, car les dernières nouvelles reçues du président des États-Unis au Venezuela portaient que le nouveau président était très populaire.

L'autre jour, un petit incident assez étrange, s'est produit, à Londres, dans le procès d'un individu accusé de vendre des photographies-lubriques transparentes. La chose a été jugée en une heure, entièrement consacrée à l'examen minutieux des pièces à conviction par les juges, les avocats et les jurés.

Lorsque le verdict fut prononcé, le condamné demanda la permission de poser une question, permission qui lui fut accordée après quelques objections.

"Je voudrais savoir, dit le condamné, si la cour a l'intention de poursuivre le président du Jury pour vol?"

"Sur quelle articulation?" demanda le juge.

"Sur ce motif qu'il y a encore en ce moment une demi-douzaine de mes photographies dans sa poche," Et elles y étaient.

À la suite d'un assez grand nombre de réclamations et d'abus, l'administration des postes en France refusa dorénavant d'admettre dans les relations internationales les cartes postales fabriquées par l'industrie privée, si elles sont revêtues au recto d'indications autres que leur propre titre en gros caractères, et que la mention: "Cité réservée à l'adresse" en caractères ordinaires.

Le nom et l'adresse du destinataire pourront être fournis au moyen d'une étiquette imprimée, collée au recto, mais ne dépassant pas 5 lignes sur 2.

Enfin, il sera interdit aux expéditeurs de faire figurer leurs noms et adresses—comme cela s'est pratiqué—sur une étiquette gommée, attachée à la carte postale, et les vignettes et réclames ne devront plus être imprimées qu'au verso.

LE RESPECT DES MINORITÉS

Les écoles catholiques doivent être supprimées au Manitoba, tel est le cri poussé par les fanatiques; pourquoi? Simplement parce que telle est la volonté de la majorité protestante qui, pendant ces dernières années, est venue coloniser et s'établir sur ce coin de terre canadienne que nos pères ont occupé et défriché les premiers.

On ne raisonne pas, on ne veut pas raisonner pour justifier l'arbitraire injustifiable décrété par le gouvernement Greenway; on se contente de l'annoncer et de l'approuver au nom du droit qu'a, en toutes choses, la majorité d'imposer sa volonté, quelle qu'elle soit à la minorité.

La politique haineuse et oppressive du gouvernement Greenway donne une fois de plus raison à ce grand principe qui disait: "Ce regardé comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire."

Le pouvoir des majorités finit là où l'abus commence, et l'abus commence quand l'exercice de ce pouvoir met en danger la sécurité de l'État, même la haine entre les citoyens et accorde à un certain nombre d'entre eux, fut-il le plus grand, des droits qu'il refuse à d'autres.

Rien ne peut justifier la tyrannie des écoles catholiques au Manitoba, et ses partisans les plus farouches n'ont d'autres arguments pour la défendre que d'invoquer la volonté toute puissante de la majorité.

La cause réelle, le motif inavoué qui a guidé le gouvernement Greenway et les électeurs qui l'ont représenté, c'est la haine des catholiques et de tout ce qui leur est cher.

Aucun acte, aucune mesure d'un gouvernement provincial ne saurait préjudicier à la liberté d'enseignement que cette question des écoles de la province du Manitoba, car le peuple voit l'auroré d'une longue période de troubles et de luttes que ne pourra qu'enlever le progrès du pays et raviver des haines qu'on commençait à oublier dans la province de Québec.

Les effets de cette politique d'agression contre les catholiques de l'Ouest se sont déjà fait sentir dans l'Est, et les questions de race et de religion y sont, en ce moment, discutées avec une ardeur qui avait quelque peu disparu pendant ces dernières années.

La nomination d'un juge à la Cour Supérieure a donné lieu, comme nos lecteurs le savent, à des discussions à perte de vue non pas sur les mérites de tel ou tel candidat, mais sur l'origine de ses antécédents et sur la religion qu'il pratique.

Un journal anglais a même osé écrire à ce sujet "qu'un homme élevé dans la religion catholique ne pouvait faire un juge impartial."

LA PRESSE, à propos de cette question, a démontré avec quelle générosité, quelle largeur de vue la majorité catholique traitait la minorité protestante dans cette province de Québec qu'on représente comme le foyer le plus intolérant du catholicisme.

Ce que nous avons fait pour le bane, nous allons le faire maintenant pour le sénat et nous allons démontrer une fois de plus le respect exagéré qu'a la majorité de la province de Québec pour les droits de minorité protestante.

Pour s'en convaincre il suffit d'examiner le tableau, publié dans une autre colonne du journal, de la composition du Sénat depuis sa fondation, comparée à la proportion des divers groupes nationaux. Ce tableau donne:

Sénateurs Canadiens-Français	16
do Irlandais catholiques	7
do Irlandais protestants	1
do Anglais	1
do Américains	24

D'après la règle de fer de la majorité, l'élément catholique qui compte dans notre province, en 1871, 1,019,850 âmes, sur une population totale de 1,191,518 aurait dû posséder 23 sénateurs et l'élément protestant 2 seulement, ou, si l'on divise la population en nationalités, l'élément canadien devrait occuper 21 sièges au sénat alors que l'élément anglais, comprenant également toutes les autres nationalités, ne devrait en occuper que 3. Il en occupe huit, c'est-à-dire un nombre presque triple de ce qu'il peut réclamer.

Aujourd'hui, l'élément anglais n'a plus la majorité que dans une division sénatoriale, celle de Victoria, dans toutes les autres il est minorité, et cependant jamais la province de Québec n'a réclamé la diminution de la représentation anglaise au Sénat, en dépit des droits que possède la majorité française.

C'est que cette dernière envisage la question avec plus de générosité que les majorités anglaises des autres provinces et que ne voulant élever à la minorité aucune de ses privilèges ou de ses droits elle lui accorde tout ce que les majorités fanatiques, agressives et brutales refusent aux minorités qu'elles veulent écraser.

De toutes les provinces du Canada, la province de Québec est la plus tolérante, on pourrait dire la seule tolérante, celle qui loin d'écraser et de vouloir écraser la minorité lui accorde la plus large représentation dans ses corps délibérants et dans toutes les fonctions à sa disposition. C'est ce que les journaux anglais qui veulent à leurs lecteurs de se rappeler, et ce que devraient également se rappeler les fanatiques du Manitoba et leurs amis qui veulent imposer leurs volontés aux catholiques parce que dans ce coin du Nord-Ouest ils sont les plus forts et les plus nombreux.

Ce qui est bon au Manitoba, ne peut être mauvais dans la province de Québec, et la règle inflexible de la majorité peut s'appliquer chez nous aussi bien que chez les autres, toute absurde et toute injuste que la trouvons, lorsqu'on la pousse à l'extrême.

BULLETIN POLITIQUE

—Une dépêche de Montréal annonce l'arrivée de sir John Abbott en Angleterre.

Il est rumour que M. Ross, député de Lévis, sera fait lieutenant-gouverneur au Manitoba.

—Les amis de M. Archibald font des instances auprès du gouvernement d'Ontario pour le faire nommer juge.

—On dit que M. P. B. Casgrain briguera les suffrages de l'Est pour le siège rendu vacant par la démission de M. L. G. Desjardins.

—Le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas encore fixé la date de sa conférence avec les autorités fédérales à Halifax.

—La visite faite par l'honorable M. Carling, à la Grosse Ile, il y a quelques jours, aura pour résultat des améliorations importantes à la Quarantaine.

—La réélection de l'hon. M. Daly dans le district de St-Jovite, après une campagne d'opposition dans son cas n'ayant pas la moindre chance de succès.

—Le Canadien reproche à la M. H. de l'Ontario d'avoir un correspondant dans le district de St-Jovite, une injustice profonde à l'endroit de M. Mercier.

—Un nouveau journal vient de voir le jour à Hull; c'est l'Ontario, journal conservateur, dont le premier numéro a paru lundi dernier. M. J. Mason est chargé de la rédaction et les éditeurs sont MM. Gauvin et Cie.

—On annonce de Washington que les trois arbitres choisis par la France, la Suisse et la Suède pour juger le différend qui surgit entre les États-Unis et la Grande-Bretagne à propos des pêcheries de la baie de Behring, se réuniront à Paris après les fêtes de Noël.

—Hier, après une longue entrevue entre M. St-John, sous-secrétaire du Grand Tronc, l'honorable M. Nantel, commissaire des chemins de fer, MM. Louis Lacouture, M. P. et A. A. Tullon, a été décidé, au sujet de la ligne de St-Jovite, la nomination de M. St-Jovite, la nomination de M. St-Jovite, la nomination de M. St-Jovite.

—La réunion de la M. H. de l'Ontario, présidée par le cabinet, prenant la place de Sir Adolphe E. Cartier, a été présidée par M. St-Jovite, la nomination de M. St-Jovite, la nomination de M. St-Jovite.

—L'Assemblée Mont-Royal convoquera bientôt une assemblée publique des ouvriers du quartier St-Jean-Baptiste. Nous en parlerons mardi prochain.

—Les associations ouvrières de cette ville vont s'efforcer de faire remplacer les mots ouvriers et manœuvres dans la loi David par ceux de salariés et à pages, de manière à protéger toute main d'œuvre contre la baisse des salaires.

—L'Assemblée de District No 19 a choisi M. J. A. Rodier comme son représentant à la grande convention des Chevaliers du Travail qui aura lieu à St-Louis, Missouri, le mois prochain. M. J. A. Rodier a été nommé substitut.

—Jeudi prochain, assemblée régulière du Conseil Central des Métiers et du Travail.

—Vendredi, réunion régulière de l'Assemblée Ville-Marie.

—L'Assemblée Montcalm siégera à l'avenir tous les vendredis, à la salle Montcalm.

—Samedi soir, l'Assemblée Urbain s'est assemblée dans la rue Fullum; il y avait au-delà de cent membres présents.

—Le comité du Bien de l'ordre des Chevaliers du Travail a décidé d'organiser un banquet au bénéfice de la caisse du fonds de secours, nous en indiquerons la date mardi prochain.

ARGUS.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION
Québec, 17 octobre 1892

Monsieur le Rédacteur,
Nous avons l'honneur de vous transmettre copie d'une circulaire qui a été adressée dernièrement aux députés et conseillers législatifs de cette province.

Vous nombreux lecteurs seraient sans doute heureux de connaître la décision prise par le Comité de l'Agriculture au sujet de la fabrication du beurre en hiver et votre service en publiant surtout le paragraphe relatif à la prime offerte par ce département.

Vous pourriez aussi faire remarquer à ceux qui se proposent de se livrer, dès cet automne, à cette industrie et de bénéficier de la prime que nous offrons, qu'ils doivent en informer de suite l'honorable Commissaire de l'Agriculture qui pourra leur transmettre les formulaires requis et tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, Votre obéissant serviteur,
G. A. GIGAUULT,
Assistant-Commissaire,
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Québec, 7 octobre 1892.
Monsieur le Député,
Veuillez me permettre de vous demander de vouloir bien remplir le tableau ci-joint et m'expédier le premier de novembre prochain.

Je vous ai fait adresser quelques copies de mon discours en Chambre, durant la dernière session, que j'ai exposé la politique du gouvernement sur la question de l'industrie laitière.

J'attire tout spécialement votre attention sur ce que je tiens de l'importance des syndicats de beurriers et de fromageries. Ils sont la garantie de notre succès.

De vous prie de vouloir bien, durant le mois d'octobre, obliger de vos fabricants qu'ils s'ajoutent à un syndicat. Nous voulons savoir en temps et lieu si l'on a d'ici.

LA PRESSE, MARDI 18 OCTOBRE 1892

Les associations ouvrières de cette ville vont s'efforcer de faire remplacer les mots ouvriers et manœuvres dans la loi David par ceux de salariés et à pages, de manière à protéger toute main d'œuvre contre la baisse des salaires.

—L'Assemblée de District No 19 a choisi M. J. A. Rodier comme son représentant à la grande convention des Chevaliers du Travail qui aura lieu à St-Louis, Missouri, le mois prochain. M. J. A. Rodier a été nommé substitut.

—Jeudi prochain, assemblée régulière du Conseil Central des Métiers et du Travail.

—Vendredi, réunion régulière de l'Assemblée Ville-Marie.

—L'Assemblée Montcalm siégera à l'avenir tous les vendredis, à la salle Montcalm.

—Samedi soir, l'Assemblée Urbain s'est assemblée dans la rue Fullum; il y avait au-delà de cent membres présents.

—Le comité du Bien de l'ordre des Chevaliers du Travail a décidé d'organiser un banquet au bénéfice de la caisse du fonds de secours, nous en indiquerons la date mardi prochain.

ARGUS.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Québec, 17 octobre 1892

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre copie d'une circulaire qui a été adressée dernièrement aux députés et conseillers législatifs de cette province.

Vous nombreux lecteurs seraient sans doute heureux de connaître la décision prise par le Comité de l'Agriculture au sujet de la fabrication du beurre en hiver et votre service en publiant surtout le paragraphe relatif à la prime offerte par ce département.

Vous pourriez aussi faire remarquer à ceux qui se proposent de se livrer, dès cet automne, à cette industrie et de bénéficier de la prime que nous offrons, qu'ils doivent en informer de suite l'honorable Commissaire de l'Agriculture qui pourra leur transmettre les formulaires requis et tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, Votre obéissant serviteur,

G. A. GIGAUULT,

Assistant-Commissaire,

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Québec, 7 octobre 1892.

Monsieur le Député,

Veuillez me permettre de vous demander de vouloir bien remplir le tableau ci-joint et m'expédier le premier de novembre prochain.

Je vous ai fait adresser quelques copies de mon discours en Chambre, durant la dernière session, que j'ai exposé la politique du gouvernement sur la question de l'industrie laitière.

J'attire tout spécialement votre attention sur ce que je tiens de l'importance des syndicats de beurriers et de fromageries. Ils sont la garantie de notre succès.

De vous prie de vouloir bien, durant le mois d'octobre, obliger de vos fabricants qu'ils s'ajoutent à un syndicat. Nous voulons savoir en temps et lieu si l'on a d'ici.

secteurs pour la saison de 1892-93. Les associations ouvrières de cette ville vont s'efforcer de faire remplacer les mots ouvriers et manœuvres dans la loi David par ceux de salariés et à pages, de manière à protéger toute main d'œuvre contre la baisse des salaires.

—L'Assemblée de District No 19 a choisi M. J. A. Rodier comme son représentant à la grande convention des Chevaliers du Travail qui aura lieu à St-Louis, Missouri, le mois prochain. M. J. A. Rodier a été nommé substitut.

—Jeudi prochain, assemblée régulière du Conseil Central des Métiers et du Travail.

—Vendredi, réunion régulière de l'Assemblée Ville-Marie.

—L'Assemblée Montcalm siégera à l'avenir tous les vendredis, à la salle Montcalm.

—Samedi soir, l'Assemblée Urbain s'est assemblée dans la rue Fullum; il y avait au-delà de cent membres présents.

—Le comité du Bien de l'ordre des Chevaliers du Travail a décidé d'organiser un banquet au bénéfice de la caisse du fonds de secours, nous en indiquerons la date mardi prochain.

ARGUS.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Québec, 17 octobre 1892

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre copie d'une circulaire qui a été adressée dernièrement aux députés et conseillers législatifs de cette province.

Vous nombreux lecteurs seraient sans doute heureux de connaître la décision prise par le Comité de l'Agriculture au sujet de la fabrication du beurre en hiver et votre service en publiant surtout le paragraphe relatif à la prime offerte par ce département.

Vous pourriez aussi faire remarquer à ceux qui se proposent de se livrer, dès cet automne, à cette industrie et de bénéficier de la prime que nous offrons, qu'ils doivent en informer de suite l'honorable Commissaire de l'Agriculture qui pourra leur transmettre les formulaires requis et tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, Votre obéissant serviteur,

G. A. GIGAUULT,

Assistant-Commissaire,

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

Québec, 7 octobre 1892.

Monsieur le Député,

Veuillez me permettre de vous demander de vouloir bien remplir le tableau ci-joint et m'expédier le premier de novembre prochain.

Je vous ai fait adresser quelques copies de mon discours en Chambre, durant la dernière session, que j'ai exposé la politique du gouvernement sur la question de l'industrie laitière.

J'attire tout spécialement votre attention sur ce que je tiens de l'importance des syndicats de beurriers et de fromageries. Ils sont la garantie de notre succès.

De vous prie de vouloir bien, durant le mois d'octobre, obliger de vos fabricants qu'ils s'ajoutent à un syndicat. Nous voulons savoir en temps et lieu si l'on a d'ici.

COLONNE DE S. CARSLY

GRAND BAZAR
MANTEAUX

TOUTE CETTE SEMAINE

Nous tenons un grand bazar de manteaux dans notre département de manteaux

VENEZ DE BONNE HEURE

Venez au commencement de la semaine, si vous plaît et en venant de bonne heure le matin vous aurez plus de place pour essayer les vêtements et vous recevrez plus d'attention que lorsqu'il y a foule et encombrement l'après-midi.

S. CARSLY.

ASSISTEZ AU GRAND

BAZAR DE MANTEAUX

S. CARSLY

NOUVEAUX MANTEAUX ET GILETS

Nos vitrines seront décorées durant toute cette semaine pour le Bazar de Manteaux.

DES MILLIERS! DES MILLIERS! DES MILLIERS!

Nous venons de recevoir des milliers de nouveaux manteaux d'hiver pour notre bazar de manteaux qui s'ouvre aujourd'hui, lundi, chez

S. CARSLY.

LES PRIX chez S. CARSLY Prix de la saison dernière

Pour des beaux manteaux et gilets, patrons nouveaux, nos prix sont de \$3.00 à \$9.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLY

Pour jolis manteaux et gilets patrons nouveaux, nos prix sont de \$10.00 à \$15.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLY

Pour des manteaux et gilets de choix extra, patrons nouveaux, nos prix sont de \$16.00 à \$20.00.

LES PRIX CHEZ S. CARSLY

Pour les meilleurs manteaux de gilets et manteaux, nos prix sont de \$20.00 à \$25.00.

S. CARSLY.

Encore des Nouvelles Etoffes à Robes

Les commandes par la poste sont remplies avec soin

ÉTOFFES à ROBES PATRONS DE ROBES

Assortiment riche et choisi de ROBES DE PREMIÈRE QUALITÉ

danstous les derniers dessins les plus nouveaux.

PLAIDS ALLEMANDS POUR ROBES

Les dernières nouveautés en marchandises rayées Watteau.

Nouveaux patrons de robes dignes, tout est nouveau en patrons de robes pour la saison.

S. CARSLY, rue Notre-Dame.

COUVERTES ET FLANELLES

CETTE SEMAINE NOUS OFFRONS

Un très grand assortiment de couvertes

Un très grand assortiment de flanelles

Ces marchandises sont à très bas prix et très attrayantes durant le bazar de manteaux.

S. CARSLY.

MARCHANDISES EN TOILE FLANELLE DE FANTAISIE

Grande variété de toiles estampées pour couverture de fantaisie, maintenant exposées en vente.

Doyles en toile estampée.

Serviettes à carreaux en toile estampée.

Serviettes à carreaux en toile estampée.

Nattes de toilette en toile estampée.

Petit assortiment en marchandises de toile brodée, aussi toile à nappes curées.

S. CARSLY, rue Notre-Dame.

S. CARSLY, rue Notre-Dame.

A PROPOS DE TAPIS

Tapis tapisserie, bonne valeur extraordinaire chez

S. CARSLY.

Tapis Bruxelles, la meilleure valeur qui ait été offerte chez

S. CARSLY.

Carpettes nouvelles, belles et à bon marché chez

S. CARSLY, rue Notre-Dame.

A MOITIÉ PRIX EXACTEMENT

Veuillez vous rappeler que les manteaux et gilets de la saison dernière sont vendus à moitié prix exactement et plusieurs d'entre eux sont des mêmes patrons que ceux exposés ailleurs comme étant des marchandises nouvelles.

S. CARSLY

Colonial : House

CARRE PHILIPPE

VETEMENTS

PETITS GARÇONS

JEUNES GENS

Notre assortiment d'automne dans ce département est maintenant bien choisi et diversifié. Nous exposons une très grande variété de vêtements et pantalons avec ou sans collieries pour petits garçons et jeunes gens; ces vêtements sont confectionnés avec les meilleurs matériaux et nous les avons fait faire par nos meilleurs coupeurs.

